# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-7-75 064259

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

ABONNEMENT ANNUEL :

50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5 503-17

BULLETIN N° 39 du 4 JUILLET 1975.-

La Station d'Avertissements Agricoles communique :

## ARBRES FRUITIERS

### CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.-

Le premier vol se poursuit alors que les conditions climatiques se maintiennent, dans l'ensemble, assez favorables à l'activité sexuelle de ce ravageur.

Il est conseillé d'effectuer sur Poiriers et Pommiers un second traitement dans les premiers jours de la semaine du 7 au 13 Juillet.

Etendre ce traitement aux Noyers.

Si nécessaire, poursuivre la lutte contre :

- l'Oïdium, dont le développement est important dans certains vergers.

- la Tavelure, dans les vergers où les infections primaires n'ont pu être évitées (des taches très nombreuses sur feuilles et des attaques importantes sur fruits peuvent être observées dans certaines situations).

### POU DE SAN JOSE.- (Département de l'Allier : zone contaminée et zone de protection (1)).

Les éclosions des larves de la première génération sont en cours.

Sur toutes les essences fruitières, situées dans les zones intéressées, effectuer un premier traitement dans les meilleurs délais, un second vers le 20 Juillet.

Traiter également les cassissiers et les groseilliers après la récolte.

Utiliser un produit à base de méthidathion (40 g/hl de matière active), un oléoparathion (25 g/hl de matière active) ou un parathion émulsion (30 g/hl de matière active).

Respecter le délai légal de 15 jours avant de consommer les fruits et les légumes pouvant être atteints par le pesticide utilisé.

### BACTERIOSE DU NOYER.-

La végétation des noyers s'est accrue rapidement tant au niveau du feuillage que des fruits.

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement cuprique, des attaques importantes de Bactériose étant à craindre en cas de période favorable - (à la préparation cuprique, ajouter un pesticide pour traiter, en même temps, contre le Carpocapse).

(1) - Dans ces zones, délimitées par arrêté ministériel, la lutte contre le Pou de San José est obligatoire.

P./3.99

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU.-

Les conditions climatiques sont favorables à ce ravageur.

Il est rappelé que les produits suivants sont efficaces : azinphos, Bacillus thuringiensis, carbaryl, chlorfenvinphos, malathion, méthidathion, parathion éthyl et méthyl, phosalone, tetrachlorvinphos.

M A Ï S

PYRALE DU MAÏS.-

Une intervention ne se justifie pas dans l'immédiat. Dans les zones où des dégâts ont été précédemment observés, (dans l'est du département de l'Allier, en particulier) il y aura seulement lieu d'intervenir lorsque 50 % environ des panicules mâles seront visibles dans le cornet.

L'un des produits suivants pourra être utilisé sous forme de granulés : Bacillus thuringiensis, chlorpyriphos, fenitrothion, parathion et tetrachlorvinphos.

V I G N E

BLACK-ROT.-

Dans les secteurs où la maladie est implantée les attaques sont, parfois, graves dans certains clos (en particulier, clos situés à proximité de vignes en friches, elles-mêmes très contaminées).

Il est rappelé, qu'un arrêté préfectoral rend obligatoire, dans le département de l'Allier, l'arrachage ou la remise en culture des vignes abandonnées.

Il est conseillé, de poursuivre les traitements dans les vignes atteintes, les dégâts, sur grappes, pouvant continuer jusqu'à la récolte, chaque pluie étant susceptible d'assurer l'extension de la maladie.

POURRITURE GRISE.- (Botrytis cinerea)

Les expérimentations réalisées au cours de ces dernières années ont montré une certaine efficacité des pesticides à base de bénomyl, de carbendazim, de dichlofluanide, de folpel, de méthylthiophanate et de thirame.

Pour les viticulteurs qui se proposent d'appliquer le programme classique de lutte contre le "Pourriture grise", il est rappelé que les traitements doivent être placés aux stades suivants : nouaison (stade atteint dans la majorité du vignoble pour de nombreux cépages), fermeture de la grappe, début de la véraison, trois semaines avant récolte.

Clermont-Ferrand, le 4 Juillet 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 933 du 4 Juillet 1975.